

Le **lundi 11 Avril deux mille seize** à dix-huit heures quarante-cinq, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 05 Avril 2016, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Messieurs Marc BOUTROY, Frédéric LOKIETEK, William ALLART, Monsieur Didier HAMY,

Etaient absents excusés : Messieurs Louis KALTENBACH (pouvoir à Marc BOUTROY), Louis BOUTROY (pouvoir à Gertrude LEJOSNE), Fabien MARTIN (pouvoir à Marie-Paule CAMPION), Bruno FLAMENT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Frédéric LOKIETEK a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour**

Budget Primitif "service école"

Monsieur le Maire présente le service école qui est équilibré en fonctionnement dépenses et recettes à 47 975.00 € et en investissement à 800.00 €.

Il propose de répartir la participation des deux communes sachant que l'effectif est de 31 pour Peuplingues, 12 pour Escalles et 3 de Fréthun.

Ne pouvant réclamer aux enfants d'extérieur et conformément à la convention, il est proposé la répartition suivante :

$$\frac{24\ 000 \times 31}{43} = 17\ 300 \text{ € pour Peuplingues}$$

$$\frac{24\ 000 \times 12}{43} = 6\ 700 \text{ € pour Peuplingues}$$

Garderie 2016

L'Assemblée donne son accord pour reconduire la garderie dans les mêmes conditions, et autorise Monsieur le Maire à verser un acompte de 3 000.00 € et le solde en fin d'année à la commune de Peuplingues.

Le budget primitif et le compte de répartition ont été adoptés à l'unanimité des présents.

Budget Primitif "service mairie"

Monsieur le Maire présente et commente la proposition de budget du service Mairie qui s'équilibre en fonctionnement dépenses et recettes à 475 689.69 €

Et en investissement dépenses 333 679.79 € plus 72 020.02 € de restes à réaliser soit un total de : 405 699.81 € en dépenses et 405 699.81 € en recettes.

Budget adopté à l'unanimité des présents.

Ensuite Monsieur le Maire présente la vue d'ensembles des 2 services confondus.

En fonctionnement	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	523 664.69 €	255 514.86 €
Excédent reporté 2014		<u>268 122.83 €</u>
En investissement	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
	287 100.00 €	407 299.81 €
Restes à réaliser	72 820.02 €	
Solde reporté	47 379.79 €	
<u>Total investissement</u>	<u>407 299.81 €</u>	<u>407 299.81 €</u>
TOTAL GENERAL =	930 964.50 €	930 964.50 €

Après discussion ce budget a été approuvé à l'unanimité des présents.

Vote des taux d'imposition

Afin d'atténuer la baisse des dotations de l'Etat Monsieur le Maire propose une légère augmentation soit :

Taxe d'habitation : de 11.68 → 11.83

Foncier bâti de 13.65 → 13.83

Foncier non bâti de 40.04 → 40.56

Adopté à l'unanimité.

Travaux : peinture calvaire

L'Assemblée a accepté de confier ce travail à ECOLOPARQUET pour un montant net de 1 318.00 €.

Colombarium

L'Assemblée a émis un avis favorable pour réaliser un columbarium de 5 places, un jardin du souvenirs et de confier cette réalisation à la marbrerie les 2 Caps. L'entreprise Taverne réalisera un enduit sur le mur derrière les aménagements à 50.30 € HT le m².

Eglise

Suite à consultations, l'entreprise Taverne a été retenue pour les travaux de rénovation extérieure de l'église.

Soit : pose d'un drain en périphérie

Sablage de la façade

Rejointage

Pose d'un hydrofuge

pour un montant global de : 24 650 € TTC.

Portique rue de la Mer

L'Assemblée a décidé d'attendre les conclusions du profil de baignade pour réaliser cet investissement.

Dans l'attente, des tôles seront posées sur les grilles rue de la Mer afin d'éviter des déversements sauvages.

Avancement de Mme POIRET Nathalie

L'Assemblée a émis un avis favorable pour l'avancement de Madame POIRET au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

SNSM

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été convié à une réunion au "Cross Gris Nez" pour lui faire prendre conscience que le Maire est responsable de l'organisation de la baignade d'une part, et, du sauvetage sur la plage et le bord du rivage.

Depuis 3 ans, ce service est assuré par le S.N.S.M sans aucune participation.

A ce jour, le S.N.S.M. n'a plus de bénévoles et n'a pas le droit d'être employeur.

En concertation avec les Maires de Audinghen, Tardinghen et Wissant : la Mairie de Wissant accepte de porter le projet, d'embaucher 3 sauveteurs qui seront mis à disposition du S.N.S.M. pour assurer le sauvetage sur la baie des 2 Caps.

Une convention entre les 4 communes sera élaborée.

Le coût est estimé à 20 000.00 € à la charge des 4 collectivités.

La commune de Wissant demande une participation de 5 000.00 €.

Les élus d'Escalles, demandent que la répartition soit revue en reprenant plusieurs critères soit : une part fixe, la population, le nombre d'intervention. Elle considère que c'est de la compétence tourisme, mais, considérant que la CCSOC va disparaître au 31/12/2016, et vue le climat actuel, elle accepte à titre exceptionnelle une participation forfaitaire de 4 000.00 €

Questions diverses.

Néant

La séance s'est clôturée à 20h45.